

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi 2 mai à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Mesdames Denise Corneau et Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Noel Picard.

Ont motivé leur absence : Monsieur Gilles Payer

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2022

2. Finance

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs au 30 avril 2022
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 avril 2022
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 avril 2022

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

5. Période de question

6. Département de l'Administration

- 6.1 Annexe III correspondance

7. Département de la gestion des ressources humaines

- 7.1 Fin de probation Mme Manon Gauvreau
- 7.2 Renouvellement de l'affichage de postes non comblés
- 7.3 Démission de M. Jason McLean au poste de journalier temporaire saisonnier
- 7.4 Affichage du poste de journalier temporaire saisonnier

8. Département de l'Hygiène du milieu

- 8.1 Entérinement signature entente GO-Recycle

9. Département des Travaux publics

- 9.1 Compte-rendu du département
- 9.2 Regroupement d'achat de pneus 2022-2025

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

10.2 Règlement uniformisé en prévention incendie

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Subvention relative au compostage

11.3 Soumission stations de qualité de l'eau supplémentaire OBV RPNS

11.4 Mandat à la firme Équipe Laurence - Plan et devis (dans le cadre de la subvention traverse de cours d'eau

11.5 Proposition des services professionnels -Groupe RD Consultant- Étude terrain- Installation septique

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.1 Demande de contribution financière - Municipalité de Chénéville

14.2 Approbation de l'emplacement des poteaux Xplornet

14.3 Autorisation - Tenue de l'événement Raid Pulse

14.4 Demande de la Fabrique - Bénédiction des motos

14.5 Appui à la Corporation des loisirs de Papineau pour la traversée du lac Simon

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de la séance

2022-05-20211
Ouverture de la séance

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18 h35.

Adoptée.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-05-20212
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 4 avril 2022 et séance extraordinaire du 12 avril 2022.

2022-05-20213

Lecture et adoption des procès-verbaux – séance ordinaire du 4 avril 2022 et séance extraordinaire du 12 avril 2022

Il est résolu à l'unanimité

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2022 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tels que déposés.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2022-05-20214

Adoption des comptes fournisseurs au 30 avril 2022

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 avril 2022 pour un montant total de 214 704,81 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23830 à 23889
- Les paiements directs 500861 à 500883
- Les prélèvements 5824 à 5840

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois d'avril 2022

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'avril 2022, pour une dépense totale de 46 199, 55 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Liette Quenneville

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 avril 2022

2022-05-20215 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 avril 2022

Il est résolu à l'unanimité

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 30 avril 2022 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

3. DOSSIER MINES

M. Pharand effectue un suivi du dossier du projet minier du lac à la Loutre. Il réitère que les préfets de la MRC de Papineau et des Laurentides collaborent étroitement dans le dossier.

4. RAPPORT DU MAIRE

M. Pharand relate les avancements effectués dans le dossier de la nomination honorifique de la bibliothèque qui aura lieu le 7 mai 2022.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de mai 2022 ».

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Fin de probation de l'employée 13-05

2022-05-20216 Fin de probation de l'employée 13-05

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de Mme Manon Gauvreau pour le poste de commis à la paie et à l'administration qui prenait fin le 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à l'effet d'embaucher Mme Manon Gauvreau au poste de commis à la paie et à l'administration ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation du comité de sélection et de la direction générale à l'effet d'embaucher Mme Manon Gauvreau au poste de

commis à la paie et à l'administration, conformément à l'échelon 2 de la classe 5 de la convention collective en vigueur et ce, à compter du 4 avril 2022.

QUE les conditions d'embauche sont établies dans la convention collective de 2018-2023.

Adoptée.

7.2 Entérinement du renouvellement de l'affichage de postes non comblés

2022-05-20217

Entérinement du renouvellement de l'affichage de postes non comblés

CONSIDÉRANT QUE l'affichage précédent dans les journaux locaux n'a pas permis d'embaucher de personnel aux postes suivants:

- Chauffeur journalier, temps plein régulier
- Coordonnateur aux loisirs à la culture et au tourisme
- Assistant aux loisirs à la culture et au tourisme
- Préventionnistes en sécurité incendie (2 postes)
- Assistant en hygiène du milieu et aménagement
- Préposé à la station de lavage des embarcations nautiques

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil entérinent le renouvellement de l'affichage de ces postes dans d'autres journaux et médias sociaux.

Adoptée.

7.3 Démission de l'employé 32-22 au poste de journalier temporaire saisonnier

2022-05-20218

Démission de l'employé 32-22 au poste de journalier temporaire saisonnier

CONSIDÉRANT la démission de M. Jason McLean au poste journalier temporaire saisonnier ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent la démission de l'employé No 32-22 au poste journalier temporaire saisonnier en date du 21 avril 2022 ;

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées;

QU'une lettre de remerciement pour les bons services soit envoyée à l'employé.

Adoptée.

7.4 Affichage du poste de journalier temporaire saisonnier

2022-05-20219
Affichage du poste de journalier temporaire saison

CONSIDÉRANT la démission de l'employé numéro 32-22 au poste de journalier temporaire saisonnier,

Il est résolu à l'unanimité

QUE l'administration procède à l'affichage interne et externe du poste de journalier temporaire saisonnier, selon les règles d'affichage prévues à la convention collective 2018-2023.

Adoptée.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Entérinement de l'entente avec GoRecycle

2022-05-20220
Entérinement de l'entente avec GoRecycle

CONSIDÉRANT QUE GoRecycle est un organisme reconnu pour la mise en œuvre, l'implantation et la gestion d'un programme de récupération et de valorisation de certains appareils ménagers contenant des halocarbures sur le territoire de la province;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite et accepte d'opérer des Points de dépôt de GoRecycle selon certaines conditions et modalités énoncées dans une entente conclue le 19 avril 2022 ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil entérinent la signature de cette entente par Mme Julie Ricard, directrice générale ;

Adoptée.

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département des travaux publics.

9.2 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés 2022-2025

2022-05-20221

Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés 2022-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Municipalité de Duhamel confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité ;

QUE la Municipalité de Duhamel consente à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 (3 ans) ;

QUE la Municipalité de Duhamel s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG ;

QUE la Municipalité de Duhamel s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé ;

QUE la Municipalité de Duhamel reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CAG et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus ;

QUE la Municipalité de Duhamel reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu,

pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

Adoptée.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département des incendies

10.2 Règlement uniformisé en prévention incendie

2022-05-20222 Règlement uniformisé en prévention incendie
--

CONSIDÉRANT QU'une résolution numéro 2021-10-217, a été adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 20 octobre 2021, uniformisant le règlement en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement joint en annexe a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le présent règlement 2022-03 en prévention incendie soit adopté tel que joint en annexe.

Adoptée.

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Subvention relative au compostage

2022-05-20223 Subvention relative au compostage
--

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel pourrait être admissible au Programme d'aide au compostage domestique et communautaire de Recyc-Québec si une demande est déposée avant décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités québécoises devront offrir le service de compostage à leurs citoyens d'ici 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le virage environnemental vers le compostage impliquera des coûts majeurs ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Mélanie Leblanc, inspectrice en environnement et coordonnatrice aux matières résiduelles et aux espaces verts à procéder à une demande d'aide financière par l'entremise du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire de Recyc-Québec.

Adoptée.

11.2 Soumission stations de qualité de l'eau supplémentaire OBV RPNS

2022-05-20224

Soumission stations de qualité de l'eau supplémentaire OBV RPNS

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de l'OBV RPNS a développé un Programme de suivi de la qualité de l'eau, dans le but de répondre à plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau reliés à l'acquisition de connaissances pour l'ensemble des bassins versants du territoire, soient les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs stations d'échantillonnage sont financées par des partenaires municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBV RPNS souhaite solliciter le renouvellement de la participation de Duhamel à ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de deux nouvelles stations pourrait permettre d'identifier certaines sources de dégradation ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée le 21 avril 2022 par l'OBV RPNS pour la coordination du projet, le transport des échantillons jusqu'au laboratoire par un employé de l'OBV, les analyses des échantillons incluant six prélèvements réguliers et deux en temps de pluie, l'analyse des coliformes fécaux pour deux nouvelles stations (une sur le ruisseau Iroquois et une sur le ruisseau Doré) pour huit échantillons incluant six prélèvements réguliers et deux temps de pluie, la mise à jour mensuelle des résultats sur la carte interactive de suivi de la qualité de l'eau de l'OBV et la production d'un rapport à la fin de l'année, regroupant et analysant les résultats recueillis pour un montant de 4 291,31 \$ avant taxes ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de services de l'OBV RPNS datée du 21 avril 2022 et renouvellent leur participation au programme de suivi de la qualité de l'eau pour une année supplémentaire.

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures liées à ce projet.

Adoptée.

11.3 Mandat à la firme Équipe Laurence - Plan et devis (dans le cadre de la subvention traverse de cours d'eau)

2022-05-20225

Mandat à la firme Équipe Laurence - Plan et devis (dans le cadre de la subvention traverse de cours d'eau)

CONSIDÉRANT l'offre de services visant l'élaboration de plans et devis pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin de la Côte-Jaune à la suite d'un affaissement à cause de la forte crue des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande de subvention Traverse de cours d'eau au MFFP.

CONSIDÉRANT QU'étant donné que le chemin de la Côte-Jaune se trouve sur les terres publiques et que le ponceau se déverse directement dans le lac Gagnon, on doit tenir compte des normes RADF ainsi que des normes en vigueur pour l'environnement lors de la conception ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme d'ingénierie Équipe Laurence déposée le 16 mars 2022 comprenant la collecte de données et la coordination, les relevés topographiques, la confection de plans et devis pour une demande de subvention et une demande d'autorisation, la demande de certificat d'autorisation (C.A.) pour les travaux en rive, la demande de C.A. pour soumission, l'appel d'offres, la surveillance bureau et la surveillance chantier pour un montant de 19 895 \$ avant taxes,

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de services de la firme d'ingénierie Équipe Laurence déposée le 16 mars 2022.

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures reliées à ce service professionnel.

Adoptée.

11.5 Proposition des services professionnels - Groupe RD Consultant- Étude terrain - Installation septique

2022-05-20226

Proposition des services professionnels - Groupe RD Consultant- Étude terrain - Installation septique

CONSIDÉRANT que l'installation septique desservant l'hôtel de ville ne répond plus aux normes ;

CONSIDÉRANT l'âge de l'installation septique et le risque de contamination inhérent à une éventuelle défectuosité de celui-ci ;

CONSIDÉRANT la perte d'efficience de l'installation septique et la nécessité d'intégrer celle-ci dans le plan de réaménagement de l'architecte paysager pour le terrain de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe RDConsultants en date du 5 mars 2022 pour une étude de caractérisation du site et du terrain naturel, un devis descriptif ainsi que des plans au montant de 3990 \$, avant les taxes ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service du Groupe RDConsultants en date du 5 mars 2022 pour une étude de caractérisation du site et du terrain naturel, un devis descriptif ainsi que des plans au montant de 3990 \$ avant les taxes.

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures reliés à ce service professionnel.

Adoptée.

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Demande de contribution financière - Municipalité de Chénéville

2022-05-20227

Demande de contribution financière - Municipalité de Chénéville

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent deux dons de 500 \$ à la Municipalité de Chénéville dans le cadre d'événements distincts soient *La journée des héros* et *l'Exposition d'autos de Chénéville*.

Adoptée.

14.2 Approbation de l'emplacement des poteaux Xplornet

2022-05-20228

Approbation de l'emplacement des poteaux Xplornet

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son programme FTTx Québec, Xplornet Communications inc. désire installer un poteau et un cabinet au 1819 rue principale, afin d'offrir ses services internet haute vitesse à la population environnante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel est propriétaire des lieux d'implantation équipements ;

CONSIDÉRANT QU'Xplornet s'engage à souscrire et à maintenir une police d'assurance couvrant les dommages et la responsabilité civile tout au cours du terme et des prolongations et ce, pour un montant minimum de 5 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'Xplornet assumera entièrement les coûts d'électricité reliés à l'exploitation des équipements, qu'il installera un compteur d'électricité qui mesurera sa consommation et que lorsque Xplornet n'aura plus besoin d'occuper le site, il retirera à ses frais ses Équipements et remettra les lieux dans leur condition originale ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent Xplornet à procéder à l'installation de l'équipement requis au 1819 rue Principale, plus précisément aux coordonnées GPS suivantes : lat/long 46.019215/ - 75.080476 ;

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale, à signer une lettre d'autorisation à cet effet.

Adoptée.

14.3 Autorisation - Tenue de l'événement Raid Pulse

2022-05-20229

Autorisation - Tenue de l'événement Raid Pulse

Il est résolu

QUE les membres autorisent la tenue de la 3^e édition du triathlon Raid Pulse à Duhamel qui aura lieu le 18 juin 2022.

Adoptée.

14.4 Demande de la Fabrique - Bénédiction des motos

2022-05-20230 Demande de la Fabrique - Bénédiction des motos

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique dans le cadre de l'organisation de la bénédiction des motos prévue pour le 29 mai 2022, d'utiliser notamment deux chapiteaux, les tables, les chaises et la cafetière ainsi que de profiter du stationnement du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, la Fabrique souhaite fermer temporairement la circulation sur la rue Principale ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE Les membres du Conseil autorisent la Fabrique de Duhamel à utiliser les chapiteaux, les tables, les chaises et la cafetière ainsi que le stationnement du centre communautaire, lors de l'activité de la bénédiction des motos prévue pour le 29 mai prochain.

QUE les membres du Conseil autorisent la fermeture de la rue Principale pour la tenue de l'événement.

Adoptée.

14.5 Appui à la Corporation des loisirs de Papineau pour la traversée du lac Simon

2022-05-20231 Appui à la Corporation des loisirs de Papineau pour la traversée du lac Simon
--

CONSIDÉRANT QUE La Corporation des loisirs de Papineau, les municipalités de Lac-Simon, Chénéville et Duhamel ainsi que du Centre touristique du lac Simon (SÉPAQ) s'unissent pour offrir de concert un événement fort attendu, soit la traversée du lac Simon cet été ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil appuient la CLP et leur transmettent une lettre à cet effet.

Adoptée.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-05-20232 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 19 h 50.

Adoptée

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale adj. et greffière-
trés. adj.